



9 rue Guynemer – 17440 AYTRÉ

☎ 05.46.44.51.39

## REMBOURSEMENT STAGE JUDO

Aux parents,

Pour les judokas cotisant au Judo Club d'Aytré qui participent à un stage sportif de Judo organisé par le Comité Départemental de Judo de Charente-Maritime, nous avons le plaisir de vous informer que le Club prend en charge tout ou partie des frais d'inscription.

Pour les stages Poussin, le Club prend en charge la totalité des frais d'inscription.

Pour les autres stages, il restera à la charge de la famille 10 euros par journée de stage. Par exemple, pour un stage de 3 jours à 80 euros, le Club prendra en charge 50 euros.

Afin de pouvoir en bénéficier, il vous suffit de suivre la procédure suivante :

- Remplir le bulletin d'inscription du stage remis par notre enseignant
- Envoyer la demande en réglant la totalité du stage à Pascal Pivert-Irigoyen
- Au retour du stage, remplir le coupon ci-dessous et le remettre au bureau du JCA

Le Club vous établira le chèque de remboursement.

Sportivement.

Le JCA

---

### **Demande de remboursement**

#### **Judoka**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

#### **Stage**

Date : du ..... au ..... Lieu : .....

Montant du stage : .....

**Montant du remboursement :.....**

Date : .....

Signature :